



Considérée comme jeune conductrice par mon assurance

Par **pjulie**, le **08/12/2010** à **11:03**

Bonjour,

je conduit depuis plus de 6ans une voiture sans permis et je suis assurée pour celle-ci chez maaf. je suis en bonus 0.76 car je n'ai jamais eu d'accident.

Je viens de passer mon permis de conduire que j'ai obtenu avec succes.

Aujourd'hui mon assurance me considère comme jeune conductrice, ne reporte pas mon bonus et rejuse de m'assurer sur la voiture de mon conjoint car elle est trop puissante. Est-ce legale ou est-ce abusif?

Par **chaber**, le **08/12/2010** à **11:24**

bonjour,

Félicitations pour votre permis, mais il est normal que les assureurs vous considèrent jeune oermis pour une assurance automobile dont les risques peyvent être beaucoup plus importants que pour une voiturette.

Quant au refus de vous inclure dans le contrat de votre conjoint, cela dépend uniquement des compagnies ou mutuelles. Chacun peut avoir des sélections de risques différentes ou

proposer des tarifs dissuasifs, ou des franchises

Faites appel à la concurrence